

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Développement social et solidaire

Candidature "Destination pour tous" - Marque nationale.

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que la marque nationale "Destination pour tous" a pour objectif de valoriser une destination touristique permettant un séjour prolongé inclusif pour tous, habitants du territoire ou visiteurs extérieurs, tenant compte de toutes les situations de handicap, notamment le handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, le polyhandicap et le trouble de santé invalidant mais également la perte d'autonomie liée à l'âge ou encore les entraves au déplacement liées à la situation familiale.

Ces territoires doivent proposer des activités ou prestations touristiques de qualité mais doivent également répondre à l'ensemble des attentes ou besoins connexes des vacanciers notamment en matière d'offre de répit et d'accompagnement dans les aspects de la vie quotidienne et les déplacements.

Décernée par la commission nationale "Destination pour tous" pour une durée de 5 ans, la marque "Destination pour tous" à vocation à accroître, à la fois, la fréquentation touristique et la notoriété du territoire dans le champ du tourisme pour tous mais aussi à fédérer l'ensemble des composants de la chaîne de déplacement pour l'ensemble des usagers à l'intérieur du territoire.

Investie depuis de nombreuses années sur le champ du handicap et dans le développement touristique, la Communauté Urbaine de Dunkerque a fait du confort d'usage et de l'accessibilité une politique transversale (transport, logement, voirie, tourisme, etc...), à la fois inscrite à son projet communautaire mais aussi au service des habitants et des clientèles touristiques extérieures.

En effet, le territoire possède tous les atouts qui permettraient de rentrer dans cette démarche et ainsi d'être identifié comme une destination accessible à tous. Une vitrine nationale qui pourrait dynamiser encore davantage ce secteur d'activité source d'attractivité et de création d'emploi.

Par cette candidature, la Communauté Urbaine de Dunkerque pourrait ainsi devenir le 4^{ème} territoire national labellisé après Bordeaux, Amiens et Balaruc-Les-Bains.

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

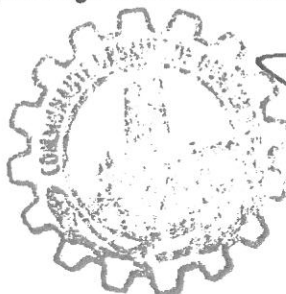
Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de déposer un dossier de candidature à la marque nationale "Destination pour tous".

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la candidature de la Communauté urbaine de Dunkerque à la marque "Destination pour tous".

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège de la Communauté Urbaine le **25 AVR 2019**



Le Président

Patrice VERGRIETE